

INSCRIPTIONS EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RENTRÉE 2018 CALENDRIER PARCOURSUP : LES ÉTAPES CLES DE LA PROCÉDURE

Inscription dans l'enseignement supérieur sur le site : www.parcoursup.fr

OUVERTURE DU SITE PARCOURSUP LE 15 JANVIER 2018

La plateforme d'admission ouvre le 15 janvier. Des tutoriels permettent de se familiariser avec son fonctionnement : les candidats prennent connaissance des modalités d'inscription. Ils s'informent sur leur orientation par les sites www.terminales2017-2018.fr et <http://eduscol.education.fr> (rubriques : scolarité et parcours de l'élève>orientation>Paysage de l'orientation>Du lycée à l'enseignement supérieur).

INSCRIPTION ET FORMULATION DES VŒUX DU 22 JANVIER AU 13 MARS 2018 18h

Le candidat s'inscrit et crée son dossier Parcoursup (il est nécessaire d'avoir une adresse mail valide et régulièrement consultée).

Il consulte les guides mis à disposition sur le site, effectue une recherche des formations souhaitées et examine les caractéristiques de chaque formation : contenus des enseignements, attendus, débouchés, capacité d'accueil et éléments pris en compte pour l'examen des vœux, etc. afin d'effectuer ses choix en connaissance de cause.

Il saisit ses vœux sur la plateforme : il peut formuler jusqu'à 10 vœux selon son projet (et jusqu'à 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage), sans avoir besoin de les classer.

Attention, aucun nouveau vœu ne peut être formulé après le 13 mars (clôture à 18h).

COMPLÉTUDE DES DOSSIERS (saisie des notes, projet de formation motivé, autres pièces demandées) ET CONFIRMATION DES VŒUX : DU 14 AU 31 MARS 2018 DERNIER DELAI

Il s'agit de finaliser le dossier : éléments à saisir en ligne comme les bulletins si ceux-ci ne sont pas remplis (notes et appréciations de 1^{ère}, Tale, et poursuite d'études éventuelle), le projet de formation motivé pour chaque formation choisie, ou d'autres pièces demandées à déposer sur la plateforme. Il faut suivre les consignes données pour chaque formation, car les pièces demandées peuvent être différentes pour chaque établissement d'accueil. Il est important de compléter soigneusement le dossier : les notes ne sont qu'une partie des éléments pris en compte pour l'admission. Le projet du candidat, sa motivation, ses acquis, seront en particulier valorisés dans le projet de formation motivé.

Une fois le dossier complet, chaque vœu doit être confirmé. Attention, un vœu non confirmé avant le 31 mars n'est pas pris en compte. Après cette date, vous ne pourrez plus modifier les éléments de votre dossier.

CONSULTATION DE LA FICHE AVENIR PAR LES ÉLÈVES À PARTIR DU 22 MAI 2018

Du 14 mars au 31 mars, le conseil de classe des élèves de terminale examine les vœux des lycéens. Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir sur la plateforme comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement. Les élèves de terminale peuvent consulter à partir du 22 mai l'intégralité de la fiche Avenir, pour chacun des vœux formulés.

PROPOSITIONS D'ADMISSION ET REPONSES DU 22 MAI AU 21 SEPTEMBRE 2018 MINUIT

L'affichage des propositions débute le 22 mai 2018. La réception et l'acceptation des propositions se fait de fin mai à fin septembre.

Les candidats reçoivent les réponses à leurs vœux au fur et à mesure et peuvent dialoguer avec les établissements d'enseignement supérieur. Dès qu'il a reçu deux réponses positives, le futur étudiant doit choisir entre les deux sans pour autant renoncer aux vœux en attente. La procédure est suspendue pendant les épreuves du baccalauréat (mi-juin). Plusieurs types de réponse pourront être apportées aux candidats :

- **Formations sélectives** (BTSA, CPGE, IUT, écoles d'ingénieurs ...) : **OUI / NON / EN ATTENTE**
- **Formations non sélectives** (licences universitaires ...) : **OUI / OUI SI / EN ATTENTE**
Le « Oui Si » permet de conditionner l'inscription à l'acceptation d'un parcours spécifique dans le but de permettre à l'élève d'acquérir les attendus requis. Si l'université ne peut pas admettre les élèves en raison des capacités d'accueil, elle donnera la priorité à ceux dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec la formation choisie.
- **Les candidats sans affectation se verront proposer une formation par la Commission présidée par le recteur.** Le dernier mot reviendra cependant toujours à l'étudiant.

Les délais de réponse des candidats : 7 jours du 22 mai au 25 juin, 3 jours du 26 juin au 20 août, 1 jour à partir du 21 août.

Faute d'acceptation ou de renonciation à l'expiration de ces délais : la place est libérée pour un autre candidat.

PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE DU 26 JUIN À SEPTEMBRE 2018

Ouverture de la procédure complémentaire le 26 juin pour les lycéens sans proposition d'admission. Après les résultats du baccalauréat, la commission d'accès à l'enseignement supérieur étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers sans proposition d'admission. Elle leur fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux.

DURANT L'ÉTÉ : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL CHOISI

Si vous répondez « OUI » à une formation, vous effectuez votre inscription administrative dans votre établissement d'accueil. Veillez à respecter les dates limites d'inscription. Un message de l'établissement d'accueil vous indique normalement la marche à suivre sur la plateforme Parcoursup. C'est le cas du LEGTA Charlemagne de Carcassonne : les candidats admis doivent télécharger le dossier d'admission sur le site internet du lycée et le renvoyer par courrier au plus tôt, complété et accompagné des pièces demandées.